

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 4 mars 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi 4 mars 2024 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

Mme Cindy Vaillancourt, greffière-trésorière adjointe.

Est absent :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 5 février 2024 et des séances spéciales du 12 et du 29 février 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5, du 12 et du 29 février 2024;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des activités du conseil;
7. **Administration générale :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 29 février 2024;
 - 7.2 Approbation de la liste des arriérés de taxes;
 - 7.3 Transmission de la liste des arriérés de taxes;
 - 7.4 Vente pour taxes – Représentation de la municipalité;
 - 7.5 Octroi d'un contrat aux Jardins Scullion – Ornement floral des jardinières de la 1^{ère} Rue et des bacs à fleur pour le secteur commercial;
 - 7.6 Octroi d'un contrat à Construction Jonat Innovation – Construction de trois (3) escaliers d'accès à la rivière péribonka;
 - 7.7 Octroi d'un contrat à C2P – Projet d'aménagement de cloisons au CPE l'Ascension des tout-petits;
 - 7.8 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
 - 7.9 Programme de subvention pour les produits d'hygiène réutilisables;
 - 7.10 Motion de sympathie à la famille de M. Jean Marc Harvey, décédé le 18 février 2024;

8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :

- 8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Résolution attestant la véracité des frais encourus;

9. Urbanisme et mise en valeur du territoire :

- 9.1 Adoption du second projet de règlement numéro 2024-515 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 51-R à même une partie de la zone 41-A, de créer la zone 123-R à même une partie de la zone 100-I et d'ajouter l'exploitation de carrière comme usage autorisé à la grille des spécifications de la zone 23-F;

10. Ressources humaines :

- 10.1 Affichage de postes pour les emplois étudiants 2024;

11. Culture et loisirs :

- 11.1 Motion de félicitations aux bénévoles lors de l'activité du Carnaval et du tournoi de hockey Teams TH;
- 11.2 Autorisation de signature – Entente intervenue entre Gestion Rémabec et la Municipalité de l'Ascension de N.S. – Contrat de location d'espace publicitaire Scène Rémabec;

12. Aide financière et appuis aux organismes :

- 12.1 Octroi de subvention à divers organismes;

13. Rapport du mensuel du maire;

14. Affaires nouvelles :

- 14.1 Festival Bouquille;

15. Période de questions des citoyens;

16. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2024-048

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés à item « affaires nouvelles ».

- 14.1 Festival Bouquille;

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 12 ET DU 29 FÉVRIER 2024

R. 2024-049

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance du 5 février 2024 et des séances spéciales du 12 et du 29 février 2024 soient approuvées.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5, DU 12 ET DU 29 FÉVRIER 2024

R. 2024-050

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les procès-verbaux des séances du 5, 12 et 29 février 2024 soient adoptés.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 2 février 2024 de Mme Sophie Bolduc, directrice générale du Réseau biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une correspondance nous présentant le rapport 2022 personnalisé faisant état de la situation de la Bibliothèque incluant les indicateurs BiblioQualité, statistiques et investissement municipal.
2. Reçu le 7 février 2024 de M. Jimmy Maltais, propriétaire de Fourrière d'Alma 2007, une correspondance nous informant de l'augmentation des coûts en lien avec le service animalier dû à un nouveau Règlement émis par le gouvernement du Québec.
3. Reçu le 14 février 2024 par courriel de Mme Mélanie St-Gelais, directrice générale de la société nationale des Québécoises et Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean une correspondance pour nous inviter à l'édition 2024 de la Soirée reconnaissance des Patriotes qui aura lieu le 16 mai prochain.
4. Reçu le 22 février 2024 de Mme Marie-France Dupuis, directrice du Service de la représentation électorale, un accusé de réception de notre correspondance relativement à la résolution 2024-028 qui vise à reconduire le règlement de la municipalité divisant notre territoire en districts électoraux.
5. Reçu le 27 février 2024 par courriel de M. Dominique Dufour, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance nous informant du soutien disponible pour les municipalités conformément au Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale.
6. Reçu le 28 février 2024 par courriel de M. Jacques Demers, président de la FQM une correspondance nous informant de l'annonce du gouvernement du Québec concernant la mise sur pied de nouveaux services pour favoriser un climat démocratique municipal civil et respectueux des personnes. La FQM remercie le gouvernement de l'aide financière qui lui est accordée pour offrir du soutien et de l'accompagnement aux élus es et à leur famille aux prises avec des cas d'incivilité. La FQM offrira donc, dès cet été, un programme d'aide aux élus es (PAE).

6. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2024

R. 2024-051

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 au montant de 235 853.14\$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 au montant de 776 545.11\$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 235 853.14\$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-051.

Signé, ce 4 mars 2024.

Cindy Vaillancourt,
Greffier-trésorière adjointe

7.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

R. 2024-052

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, cet état ou cette liste doit être soumis au conseil et approuvé par celui-ci;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales telle que préparée par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée

7.3 TRANSMISSION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

R. 2024-053

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le directeur général et greffier-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 1023 du Code municipal transmet avant le 20 mars 2024 au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean Est, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes de l'année 2021.

Adoptée

7.4 VENTE POUR TAXES – REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

R. 2024-054

ATTENDU que les dispositions de l'article 1038 du Code municipal permettent à une municipalité d'enchérir et acquérir les immeubles en vente pour taxes sur son territoire sous l'autorisation du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De mandater Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier ou Monsieur Dominic Bisson, inspecteur municipal, à représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 6 juin 2024 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville d'Alma.

Adoptée

7.5 OCTROI D'UN CONTRAT AUX JARDINS SCULLION – ORNEMENT FLORAL DES JARDINIÈRES DE LA 1^{ÈRE} RUE ET DES BACS À FLEUR POUR LE SECTEUR COMMERCIAL

R. 2024-055

ATTENDU que la municipalité dispose de 48 jardinières pour l'ornement floral de la 1^{ère} Rue et dont l'objectif est de maintenir une certaine qualité de l'aménagement urbain et de l'environnement;

ATTENDU que la municipalité a fait l'achat de 25 pots de fleurs pour les commerces de la municipalité;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise l'achat de fleurs annuelles auprès de Jardin Scullion pour la somme de +/- 9 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

7.6 OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION JONAT INNOVATION – CONSTRUCTION DE TROIS (3) ESCALIERS D'ACCÈS À LA RIVIÈRE PÉRIBONKA

R. 2024-056

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal octroie un contrat à Construction Jonat Innovation pour la construction de trois (3) escaliers d'accès à la rivière Péribonka au montant de 17 100 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon l'offre de service du 6 février 2024.

Adoptée

7.7 OCTROI D'UN CONTRAT À C2P – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE CLOISONS AU CPE L'ASCENSION DES TOUT-PETITS

R. 2024-057

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal octroie un contrat à l'entreprise C2P pour l'aménagement de cloisons au CPE l'Ascension des tout-petits au montant de 7 626.15 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon la soumission no 24-02-0116.

Adoptée

7.8 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

R. 2024-058

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

7.9 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

R. 2024-059

ATTENDU que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a bonifié le programme de subvention pour l'achat des couches lavables en y intégrant les produits d'hygiène réutilisables;

ATTENDU que la décomposition de ce type de produits se situe entre 300 et 500 ans;

ATTENDU que la réduction de l'enfouissement est un enjeu majeur pour l'environnement;

ATTENDU que la population se tourne de plus en plus vers l'achat d'articles durables, tel que les produits d'hygiène;

ATTENDU que les articles subventionnables doivent être lavables (couches, inserts, culottes menstruelles, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques, protège-dessous et culottes absorbantes);

ATTENTU qu'un montant est octroyé par la municipalité;

ATTENDU que la Régie consent à participer à une valeur de 50% de cette subvention municipale pour un maximum de 50\$ par demande;

ATTENDU qu'un formulaire soit complété et que des pièces justificatives soient déposées;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'autoriser la municipalité à procéder à l'adhésion au programme de subvention pour les produits d'hygiène réutilisables, et ce, selon les modalités de la Régie des matières résiduelles.

De verser une subvention au montant de 100 \$ pour chaque demande effectuée dans les 12 derniers mois pour chaque résident demeurant au même numéro civique.

Adoptée

7.10 MOTION DE SYMPATHIE A LA FAMILLE DE M. JEAN MARC HARVEY, DÉCÉDÉ LE 18 FÉVRIER 2024

R. 2024-060

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal vote une motion de sympathie à la famille de M. Jean-Marc Harvey suite à son décès survenu le 18 février 2024.

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

8.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RÉSOLUTION ATTESTANT LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS

R. 2024-061

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation 209 554 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2023;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont les municipalités sont responsables ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. atteste dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERL) du ministère des Transports, de la véracité des frais encourus relatifs à l'utilisation des compensations reçues en 2023 et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

Adoptée

9 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-304 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE CRÉER LA ZONE 51-R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 41-A, DE CRÉER LA ZONE 123-R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 100-I ET D'AJOUTER L'EXPLOITATION DE CARRIÈRE COMME USAGE AUTORISÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 23-F

R. 2024-062

PRÉAMBULE

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension-de-N.S. est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU qu'un règlement de zonage sous le numéro 2005-304 a été adopté par le conseil municipal ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à cet effet le 5 février 2024 ;

ATTENDU que les terrains compris entre la limite du périmètre urbain et la station d'épuration des eaux usées ont des droits de construction résidentiel reconnu par la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricole (LPTAA) ;

ATTENDU qu'il y a existence d'un claim du gouvernement pour l'exploitation de la matière dans la zone 23-F ;

ATTENDU qu'il a une demande pour des immeubles résidentiels multifamiliales ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

À ces causes, le conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur décrète ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

CRÉATION DE LA ZONE 51-A À MEME LA ZONE 41-A

La zone 51-A est créée à même la zone 41-A tel que démontré au plan existant 202401-001 et du plan projeté numéro 202401-002, joint au présent règlement.

Les usages autorisés dans la zone 51-A sont les mêmes que ceux de la zone 41-A.

Pour la zone 51-A, les marges applicables pour l'usage résidentiel unifamilial sont :

Marge avant : 6 m

Marge Arrière : 8 m

Marge Latérale : 2m – 4m

La grille des spécifications de la zone 41-A n'est pas modifié.

CRÉATION DE LA ZONE 123-R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 100-I

La zone 123-R est créée à même la zone 100-I tel que démontré au plan existant 202401-003 et du plan projeté numéro 202401-004, joint au présent règlement.

Les usages autorisés dans la zone nouvelle zone 123-R sont les suivants :

Multifamiliale 4 à 6 logements

Les marges applicables à l'usage multifamilial à la zone 123-R:

Marge avant : 6 m

Marge Arrière : 8 m

Marge Latérale : 4m – 4m

AJOUT DE L'USAGE D'EXPLOITATION DE CARRIÈRE-SABLIÈRE DANS LA ZONE 23-F

L'usage d'exploitation de carrière-sablière est ajouté comme usages autorisé à l'intérieur de la zone 23-F.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

LOUIS OUELLET,
Maire

CINDY VAILLANCOURT,
Greffière-trésorière adjointe

Avis de motion : 5 février 2024

Dépôt du premier projet de règlement : 5 février 2024

Adoption du second projet de règlement : 4 mars 2024

Adoption du règlement :

Approbation de la MRC de Lac-St-Jean-Est :

Approbation du MAMH :

Avis public :

Entrée en vigueur :

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 AFFICHAGE DE POSTES POUR LES EMPLOIS ÉTUDIANTS 2024

R. 2024-063

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les membres du conseil municipal de l'Ascension de N.-S. autorisent l'affichage des postes pour les emplois étudiants pour l'été 2024, soit un (1) poste de coordonnateur/coordonnatrice de camp de jour, dix (10) postes d'animateur/animatrice de camp de jour et un (1) poste de préposé à l'entretien extérieur.

Adoptée

11. CULTURE ET LOISIRS

11.1 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES LORS DE L'ACTIVITÉ DU CARNAVAL ET DU TOURNOI DE HOCKEY TEAMS TH

R. 2024-064

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal vote une motion de félicitation à tous les bénévoles ayant contribué au succès du carnaval et au tournoi de hockey Teams TH.

Adoptée

11.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERVENUE ENTRE GESTION RÉMABEC ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.S. – CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE PUBLICITAIRE SCÈNE RÉMABEC

R. 2024-065

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal autorise Monsieur Louis Ouellet, maire à signer l'entente intervenue entre la municipalité de l'Ascension de N.-S. et Gestion Rémabec pour la location d'un espace publicitaire, Scène Rémabec dans le cadre de festivals et d'activités extérieurs, le tout pour un montant de 2 500 \$ pour la période de 01-07-2024 au 30-06-2029.

Adoptée

12. OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2024-066

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois ;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles ;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention à l'organisme suivant :

RLS (Jeux du Québec - Dominic Maltais)	30.00 \$
Dominic Maltais	300.00 \$
Corporation de développement de L'Ascension de N.-S.	379.11 \$

Adoptée

Notez bien. Monsieur Michel Harvey se retire du vote étant président de la Corporation de développement de l'Ascension de N.-S.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2024-066.

Signé, ce 4 mars 2024.

Cindy Vaillancourt,
Greffière-trésorière adjointe

13. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 FESTIVAL BOUQUILLE

R. 2024-067

ATTENDU la demande formulée par le comité Bouquilles du Salon de quilles Fortin-Tremblay;

ATTENDU que le Salon de quilles Fortin-Tremblay sera l'hôte du Festival Bouquille qui se tiendra du 2 au 5 mai 2024;

ATTENDU que l'article 565 du Code Municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU que la municipalité autorise la personne responsable de l'entretien d'un chemin public à enlever la signalisation indiquant les zones d'arrêt et de stationnement pendant la période autorisée par le conseil municipal, soit du 2 au 5 mai 2024;

ATTENDU que le propriétaire qui en fait la demande devra laisser un espace libre en cas d'événements mettant en cause la sécurité du public;

ATTENDU que l'inspecteur municipal sera chargé d'avertir la Sûreté du Québec de la tenue de cette activité;

ATTENDU que l'inspecteur municipal devra une fois l'activité terminée remettre en place la signalisation, conforme à la réglementation municipale;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à enlever la signalisation pendant la période de l'événement et à la remettre aussitôt l'activité terminée.

Adoptée

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2024-068

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20 h 50

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

CINDY VAILLANCOURT,
Greffière-trésorière adjointe